

Procédure comité de cotes Dek hockey RDL (mise à jour et adoption avril 2023)

QUI siège sur ce comité ? :

Au moins 7 membres doivent siéger sur ce comité qui est composé de joueurs ayant une expérience de hockey et au moins un membre du CA dek hockey. Il existe un comité de cotes féminines et un comité de cotes masculines qui ne sont pas composés des mêmes personnes mais il y a au moins 1 à 2 personnes qui siègent sur les 2 comités pour assurer une uniformité entre les 2 groupes.

QUAND nous effectuons les rencontres? :

Au moins une fois par année, mais nous visons avant la saison estivale, donc avant le 15 mars et/ou à la fin de la saison pour ajustements au besoin. Une rencontre extraordinaire pourrait être effectuée en cas de grande demande d'ajustement de cotes.

OÙ les rencontres s'effectuent? :

Nous effectuons les rencontres dans un endroit discret dans un restaurant ou bar qui commandite la ligue de dek hockey RDL. L'Association offre un budget de 100\$ pour les breuvages lors de cette soirée.

POURQUOI nous établissons des cotes pour les joueurs ? :

Le CA de L'Association des joueurs de Dek Hockey de la région de Rivière-du-Loup est au cœur de cette révolution qui vise à assurer une meilleure parité et permettre à toutes les équipes d'être compétitives.

Le comité de cote établi pour chaque joueur évoluant dans nos ligues, une cote grâce à un système déjà établi au niveau provincial par la centrale dek (Homme H1 à H13 et Féminin F1 à F8 avec équivalence en W1 à W8 au provincial). Chaque catégorie se compose donc d'un ensemble de cote qui doit être respecté (voir tableau de restrictions).

Le but de coter les joueurs est à la base d'assurer une équité entre le niveau des équipes. Puis envers les équipes qui se forment par repêchage, afin de pouvoir remplacer des joueurs par des joueurs équivalents en cas d'absence. Le système de cotation est aussi utilisé lors des tournois/championnats de dek hockey au niveau provincial car nous sommes affiliés à centraledek.com.

COMMENT nous établissons les cotes? :

1. Une liste des joueurs est déjà disponible avec des cotes établies. Nous passons la liste des joueurs un par un et chaque membre du comité doit se prononcer sur la cote d'un

- joueur qu'il a vu évoluer sinon il peut s'abstenir. Nous avons le droit de reporter plus tard dans la rencontre les joueurs plus difficiles à coter.
2. Si le comité de cote ne réussit pas à s'entendre lors de la réunion des cotes sur la cote d'un joueur, une cote temporaire lui sera attribuée et elle devra être établie après 3 matchs.
 3. Lorsqu'un joueur évolue dans plusieurs ligue de dek hockey (ex. Rivière-du-Loup, Québec, Beauce) et que sa cote diffère d'un centre à l'autre, ce joueur doit se rapporter au comité de cote de sa ligue principale afin d'être réévaluer pour ainsi uniformiser sa cote.
 4. Les cotes sont établies en fonction de plusieurs critères **(Voir tableau 1)**
 5. Lorsque la cote à établir est celle d'un membre du comité de cote, cette personne doit sortir de la pièce afin de ne pas être témoin des commentaires, réactions et de ne pas influencer d'une manière ou d'une autre l'établissement de sa cote.
 6. La cote établie devra être celle de la majorité des membres du comité. Dans une situation où l'on sait qu'il y a un désaccord récurrent sur une cote, un vote secret par écrit devra être fait avant les discussions et c'est la majorité qui l'emportera.
 7. Du côté des cotes féminines, puisque que nous avons déjà plusieurs années d'expériences de cotation, que le bassin des joueuses est plus petit et que nous jouons à l'année, nous avons établi un système de cotation local qui nous permettra d'avoir des équipes plus uniformes au niveau local **(Voir tableau 2)**. Ce système de cotes locales sera utilisé pour les ligues locales mais ces cotes sont rattachées aux cotes provinciales selon le tableau ci-dessous. Au niveau des hommes, le système de cotation est le système provincial directement. **(Voir tableau 3)**.
 8. Chaque nouveau joueur ayant évolué dans un calibre de hockey élevé sera classé selon son niveau **(Voir tableau 4)**. Cette cote peut être sujette à modification s'il y a lieu.
 9. Chaque nouveau joueur évoluant dans un sport de compétition (ex. soccer, basket ball, ringuette etc) est automatiquement classé F7 chez les femmes et H11 chez les hommes. Cette cote peut être sujette à modification s'il y a lieu.
 10. Tout nouveau joueur non coté et sans historique de dek hockey ou de hockey sur glace sera coté temporairement F8/H12. Cette cote peut être sujette à modification s'il y a lieu.
 11. Le comité de cote a le droit de modifier la cote d'un joueur régulier seulement en fin de saison. S'il s'agit d'un joueur connu (ayant déjà joué une saison), sa nouvelle cote sera effective pour la saison suivante. Par contre, lorsqu'il sera remplaçant pendant la saison

en cours, sa nouvelle cote prédomine. Si c'est un nouveau joueur régulier qui a reçu une cote temporaire, celle-ci sera réajustée après 3 matchs.

12. Le comité a le droit de modifier la cote d'un joueur remplaçant sans préavis au cours de la saison, s'il le juge nécessaire. Les capitaines en seront informés.
13. Lorsqu'un capitaine aligne un nouveau joueur lors d'un match, il doit d'abord en aviser le comité de cote, afin d'établir une cote temporaire et qu'un ou plusieurs membres du comité aille sur place évaluer le joueur.
14. Lors d'une soirée de repêchage, c'est le comité de cotes qui doit être présent pour évaluer les cotes des joueurs et non les capitaines. Ces derniers sont présents pour fabriquer leurs équipes. (Ligues féminines, mixte et masculine récréative)
15. Toute demande de changement de cote de la part d'un joueur se fera au maximum une fois par année et cette demande doit passer le même processus que l'attribution de la cote initiale.
16. Pour une demande de changement de cotes, le joueur doit faire sa demande directement sur le site centraledek.com et aviser sa demande à dekhokeyrdl@gmail.com pour que le comité de cote en soit informé. Par la suite, les modifications pourront être faites au besoin sur le site de centraledek.com par la personne responsable de Dek hockey RDL. Pour tout changement de cotes pour NBHPA, vous devez vous adresser à eux car nous ne sommes pas affiliés à eux actuellement.

IMPORTANT : la liste des cotes est en constante évolution. Le comité de cote se réserve le droit de modifier une cote en tout temps. Aussi, tout joueur non conforme peut être disqualifié d'un match, et ce, sans préavis. Le capitaine de chaque équipe est responsable de présenter un alignement conforme. L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout joueur ou joueuse non conforme. Par non conforme, nous entendons « trop fort » pour la catégorie.

À noter que la liste n'est pas complète et que de nouveaux joueurs s'ajoutent chaque année. Les joueurs s'étant améliorés (ou le contraire) peuvent également demander une révision de cote. Pour nous, c'est toujours la règle du « gros bon sens » qui prime sur toute liste. Si nous recevons une plainte, notre équipe prendra le dossier en charge et statuera. Si un joueur est jugé trop fort pour la catégorie par ce comité, il sera disqualifié sans préavis ni remboursement de la part du CA.

Une procédure de gestion des plaintes, ainsi qu'un formulaire de dépôt de plainte se retrouve sur notre site internet dekhokeyrdl@gmail.com

Finalement, l'alignement doit être complété sur notre plateforme avant la date de début de saison.

Tableau 1 : Tableau des critères à tenir compte pour l'établissement des cotes

Intelligence de jeu (sens du jeu)
Habiletés techniques (précision et bon maniement de la balle)
Âge /condition physique/vitesse
Statistiques du joueur
Force du lancer
Influence des coéquipiers (équipe dans lequel il évolue)
Autres

Tableau 2 : Tableau d'équivalence des cotes locales féminines et des cotes provinciales

Cotes locales (dek hockey RDL)	Cotes provinciales (centraledek.com ou NBHPA)
F1	W1, W2, W3
F2	W4, W5
F3	W6
F4	W7
F5	
F6	W8
F7	
F8	

Tableau 3 : Tableau des cotes masculines

Cotes provinciales (cotesdekhockey ou NBHPA)
H1
H2
H3
H4
H5
H6
H7
H8
H9
H10
H11
H12
H13

Tableau 4 : Tableau équivalence de hockey sur glace spécifique à la ligue de Rivière-du-Loup

Masculin	moins de 5 ans	5-10 ans	+ 10 ans
----------	----------------	----------	----------

AHL/LHJMQ	H6	H7	H8
Universitaire/LNAH	H7	H8	H9
Senior AAA/collegial/Junior AA	H8	H9	H10
Senior AA/Midget AAA	H9	H10	H11
Midget Espoir/Bantam AAA/ Junior AA	H10	H11	H11
Junior A/LHPS/M18 RESQ/Juvenile	H10	H11	H11
Midget AA	H11	H11	H11

Féminin	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Universitaire/collégial	F2	F3
Midget AA/Hockey mineur double lettre masculin	F3	F4
Hockey mineur simple lettre ou double lettre Bantam et moins	F4	F5

Tableau 5 : Tableau équivalence de hockey sur glace provincial (référence : cotesdekhockey.com) (à titre informatif)

Masculin	< 5 ans	5-10 ans	+ 10 ans
NHL	H3	H4	H5
AHL / LHJMQ	H4	H5	H6
Universitaire / LNAH	H5	H6	H7
Senior AAA / Collégial / Junior AAA	H6	H7	H8
Senior AA / Midget AAA	H7	H8	H9
Midget Espoir / Bantam AAA / Junior AA	H8	H9	H10
Junior A / LHPS / M18 RSEQ / Juvenile	H9	H10	H11
Midget AA	H10	H11	H12

Féminin	< 5 ans	+ 5 ans
WHL	W2	W3
Universitaire	W3	W4
Collégial / Midget AA	W4	W5
Midget	W5	W6
Bantam	W6	W7